

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE D'APPROBATION DES NORMES DE CONDUITE DE TRANSPORT (DOSSIER R-4162-2021)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le **Transporteur**) relative à l'approbation des *Normes de conduite de Transport* (dossier R-4162-2021).

LA DEMANDE

Le Transporteur demande à la Régie d'approuver les *Normes de conduite de Transport* ainsi que d'abroger le *Code de conduite du Transporteur* et le *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité*, approuvés par la Régie et appliqués par la demanderesse.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à l'examen de la demande du Transporteur doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée du formulaire Liste des sujets et, le cas échéant, d'un budget de participation **au plus tard le 7 septembre 2021 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**), au *Guide de paiement des frais des intervenants 2020* (le **Guide**) et aux instructions de la Régie contenues dans sa décision procédurale D-2021-104.

La demande du Transporteur, les documents y afférents, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca